



La voix des foundis

Pour défendre vos droits et en conquérir d'autres

Tours d'eau dans le Sud

A cause des « tours d'eau » dans le sud, plusieurs écoles sont fermées pour des problèmes évidents d'hygiène. A notre tour de regretter ces fermetures d'écoles.

Lors du CTP, la Vice Rectrice nous a informé que 140 000 euros ont été dépensés pour le raccordement en eau des établissements du second degré ... et que la préfecture a avancé 40 000 euros aux communes pour les écoles.

Certains ont regretté à juste titre le manque d'anticipation de la Vice Rectrice, d'autres ont dénoncé le fait que les maires n'aient pas mis les moyens pour raccorder les écoles.

Pour le SNUipp-FSU Mayotte, compte tenu de la situation des communes de Mayotte, que personne ne méconnaît, on ne peut pas décemment demander à ces maires de s'occuper encore de ces problèmes de raccordement.

Par contre, nous sommes déconcertés par la disparition de ceux qui dénonçaient les blocages des écoles pendant la grève ... Les 500 000 euros qui vient d'annoncer la ministre des Outre-mer ne suffiront pas ... D'autant que les tours d'eau toucheront également les communes du nord.

INTEGRATION DANS LE CORPS DES PE

Le serveur SIAP pour l'intégration dans les corps des PE est ouvert jusqu'au 14 février.

ADHEREZ AU
SNUipp-FSU
MAYOTTE

Des avancées intéressantes

Après 6 semaines effectives de mobilisation et d'actions, la grève des enseignants du premier degré a été suspendue le mardi 17 janvier. La rencontre du 13 janvier au ministère de l'Education Nationale entre le Directeur Adjoint de Cabinet de Madame la Ministre, la Vice Rectrice de Mayotte et le SNUipp-FSU a abouti à un document qui a fait consensus entre le ministère et notre syndicat.

Ce qui a été acté :

Au sujet des carrières, la revendication sur la prise en compte de l'ancienneté générale de service n'a pas abouti mais le ministère de l'Education Nationale :

- s'est engagé à faire en sorte pour qu'un maximum d'anciens instituteurs de la CDM accède à la hors classe du corps des PE avant leur départ à la retraite ;
- a confirmé la mise en extinction du corps des IFPERM à compter du 1^{er} septembre 2017 et son extinction définitive en 2022 ;
- s'est engagé sur la mise en place d'un plan de formation pour les instituteurs contractuels afin de favoriser leur titularisation dans le corps des PE par la voie des concours.

S'agissant de la transformation de tout Mayotte en REP+, le ministère de l'Education Nationale s'engage à étudier la demande pour la rentrée 2019 et à doter chaque école de moyens supplémentaires pour la réussite scolaire.

Concernant les rythmes scolaires, un bilan du dispositif sera organisé par le vice rectorat et le ministère de l'Education Nationale s'est engagé à étudier attentivement les demandes des équipes éducatives, notamment celles des écoles en rotation.

A propos des constructions scolaires, l'Etat présentera avant fin janvier 2017 un bilan ainsi que les priorités retenues et s'engage à faire un point d'étape semestriel avec les organisations syndicales.

Le vice rectorat va devoir préciser son dispositif de suivi des enseignants stagiaires, de formation continue et celle des instituteurs contractuels. Le ministère de l'Education Nationale s'est également engagé à développer et à consolider à moyen terme les dispositifs de formation et d'aides aux élèves en difficulté par le recrutement d'enseignants maîtres formateurs et d'enseignants spécialisés à Mayotte.

Le SNUipp-FSU Mayotte salue une nouvelle fois la solidarité des enseignants grévistes qui ont maintenu leur détermination malgré les pressions tous azimuts.

Hors classe

Conformément au relevé de conclusion qui a été acté et validé par le ministère de l'Education Nationale le 17 janvier dernier et après relances, la vice-rectrice a convoqué un groupe de travail le 25 janvier pour dresser une cartographie du type de public et faire l'analyse sociologique du corps enseignants dans le 1^{er} degré à Mayotte.

En effet, malgré le refus du ministère de l'Education Nationale de reprendre en compte l'AGS des anciens instituteurs de la CDM, notre grève et nos actions ont permis des avancées intéressantes. Il a été acté que dans le cadre de l'établissement du tableau d'avancement à la hors classe, « la situation des ex IERM devenus PE, notamment ceux proches de la retraite, sera examinée attentivement, (...), de manière à permettre lorsque cela est possible un accès à la Hors Classe avant le départ à la retraite ». D'ailleurs, le projet de note de service relative à l'avancement à la hors classe des PE au titre de 2017 (que la vice-rectrice méconnaissait lors de la réunion) autorise déjà la prise en compte de la situation particulière des ex-IERM à Mayotte.

Le SNUipp-FSU Mayotte a dénoncé la composition du groupe de travail qui inclue des organisations syndicales qui n'ont pas pris part à la grève des enseignants du premier degré, ou qui ne siègent pas à la CAP locale et qui, de part leurs expressions, ne sont pas favorables à une prise en compte de la situation particulière des enseignants du premier degré à Mayotte.

Une nouvelle réunion aura lieu le 10 février. Entre temps, le vice rectorat devra donner toutes les informations nécessaires pour permettre de connaître le plus fidèlement la composition de la corporation à Mayotte. En tout état de cause, le SNUipp-FSU Mayotte est en train de proposer des formules qui favoriseront l'accès à la hors classe d'un maximum d'anciens instituteurs de la CDM ; cela veut dire qu'au minimum tous les anciens instituteurs de la CDM devront être en position de « promouvabilité » avant leur départ à la retraite.

Constructions scolaires

Conformément au relevé de conclusion de la réunion du 13 janvier, validé par le ministère le 17 janvier 2017, et après plusieurs relances du SNUipp-FSU Mayotte, une réunion présidée par le Secrétaire Général de la préfecture s'est tenue au vice rectorat sur les constructions scolaires le 30 janvier.

Pour rappel, le SNUipp-FSU Mayotte assume la paternité de la revendication relative à l'extinction du SMIAM. De même, notre organisation a toujours revendiqué la « nationalisation temporaire » des constructions scolaires ainsi que la mise en place d'un plan pluriannuel de construction et de rénovation des écoles.

Dans un communiqué de presse, le gouvernement s'est vanté d'une « forte mobilisation de l'Etat pour l'éducation à Mayotte » en annonçant qu'entre 2014 et 2016 l'Etat a subventionné la construction de 195 salles de classe et de 34 réfectoires ainsi que la rénovation de 512 salles et en indiquant qu'en 2017, 119 autres salles de classe et 21 réfectoires seront construites.

La réunion du 30 janvier a permis de découvrir que,

- sur 195 constructions de salles de classe programmées, seules 36 salles ont été livrées (18%) ;
- sur 512 rénovations prévues, seules 237 réalisées à (46%);
- sur 34 réfectoires prévues, seules 14 construites (41%) ;
- le projet pour 2017 n'est pas encore ficelé ...

Par ailleurs,

- même si l'objectif annoncé par l'Etat est à termes la fin du système des rotations, les constructions ne sont pas spécialement effectuées dans les zones en tension.
- Les écoles récemment rénovées ne sont pas systématiquement visitées par la commission de sécurité.
- La dotation prévue spécialement pour la construction et la rénovation des écoles est également utilisée pour la construction des réfectoires.

En moyenne, la construction d'une salle de classe coûte 200 000 euros et la rénovation 30 000 euros.

Actuellement, il faudrait 385 salles de classe pour mettre fin aux rotations dans les écoles ... mais personne ne peut aujourd'hui estimer le nombre de salles de classes nécessaires pour pouvoir scolariser tous les enfants en maternelle.

Une nouvelle réunion sur le même sujet devrait avoir lieu au mois de juin ...

APC : de premières avancées

Depuis la rentrée scolaire, le SNUipp-FSU a lancé l'action « arrêt des APC ». Elle est destinée à soutenir notre demande sur la redéfinition du temps de travail et a donné lieu à l'ouverture de discussions avec le ministère mercredi 30 novembre 2016, sachant, que l'objectif est d'aboutir à la diminution du temps de travail.

En effet, nombreux sont les collègues qui affirment que leur travail s'est intensifié, s'interrogent sur l'efficacité des APC et souhaitent que le ministère reconnaissent l'ensemble des tâches non reconnues pour la réussite de tous les élèves. Le Ministère a d'ailleurs admis que la question du temps non reconnu est une préoccupation forte des collègues et dit vouloir avancer sur ce dossier.

D'autres réunions sur ce thème auront lieu jusqu'en mars. Le SNUipp-FSU a insisté pour que, durant cette période de dialogue, le ministère donne de directives aux DASEN pour ne pas effectuer des retenues sur salaire ni exercer des pressions sur les collègues engagés dans notre action.

En tout cas, le SNUipp-FSU, grâce à l'action d'arrêt des APC, a contraint le ministère à engager les discussions sur le dispositif des APC et sur le temps du travail des enseignants du 1er degré.

Contractuels

La campagne de recrutement d'instituteurs contractuels pour la rentrée 2017 est lancée ... Actuellement, nous comptabilisons 541 instituteurs contractuels.

Le SNUipp-FSU Mayotte s'est toujours opposé au recours massifs d'enseignants précaires et a, à plusieurs reprises, mené des luttes pour la mise en place de dispositifs pour leur formation et leur titularisation.

Le 13 janvier dernier au ministère de l'Education Nationale, le principe de la mise en place d'un plan de formation permettant aux contractuels d'être titularisés dans le corps des PE a été acté.

Cependant, le SNUipp-FSU Mayotte continue à dénoncer la prime d'installation (5 mois de salaires) destinée à favoriser le recrutement massif de contractuels et accordée uniquement aux non résidents à Mayotte, qui ont obtenu un contrat de 1 an et qui peuvent justifier d'un déplacement effectif pour enseigner à Mayotte.

Calendrier prévisionnel du versement de la paye

2017	Paye	Pension
FÉVRIER	24	27
MARS	29	30
AVRIL	26	27
MAI	29	31
JUIN	28	29
JUILLET	27	28
AOÛT	29	30
SEPTEMBRE	27	28
OCTOBRE	27	30
NOVEMBRE	28	29
DÉCEMBRE	21	22

En 2017, du changement pour les IFPERM également ...

Echelons	Durée
1	2 ans
2	9 mois
3	9 mois
4	1 an
5	1 an et 6 mois
6	1 an et 6 mois
7	1 an et 6 mois
8	3 ans
9	3 ans 3 mois
10	4 ans
11	4 ans
12	

Salaire IFPERM		
ECHELONS	INDICE	SALAIRE
1	293	1 353,59
2	341	1 575,92
3	357	1 653,01
4	366	1 694,68
5	373	1 727,09
6	383	1 773,40
7	390	1 805,81
8	399	1 847,48
9	420	1 944,72
10	441	2 041,95
11	469	2 171,60
12	515	2 384,60

Pour les autres Instituteurs et Professeurs des écoles, les informations sont précisées dans « fenêtres sur cours » ... ou sur le site du SNUipp-FSU Mayotte